



Période d'essai : peut l'employeur l'écourter ?

Par **dodge**, le **08/12/2015** à **10:28**

Bonjour,

Je suis cadre SYNTEC (Bureaux d'Etudes Techniques - brochure JO : 3018), en CDI dans ma société actuelle depuis le 1er octobre 2015.

Je suis soumis à une période d'essai de 4 mois, renouvelable, comme l'indique l'extrait ci-dessous de la rubrique "Durée du contrat et période d'essai" de mon contrat de travail :

"Le présent contrat ne deviendra ferme qu'à l'issue d'une période d'essai de 4 mois qui expirera le 25 février 2016. Celle-ci pourra être prolongée, avec accord des parties, pour une durée de 2 mois, conformément aux dispositions de la convention collective nationale applicable à l'entreprise."

Aujourd'hui j'ai reçu de la part de mon employeur une lettre par laquelle il dit qu'il confirme mon engagement à durée indéterminée dans le poste que j'occupe depuis le 1er octobre 2015.

Qu'est-ce qu'elle signifie cette lettre ?

Peut mon employeur écourter la période d'essai sans mon accord ?

Personnellement je souhaite reconduire ma période d'essai car j'ai des doutes sur mon employeur et sur mon contrat.

Que pourrais-je faire dans cette situation ?

Quand expire réellement ma période d'essai ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.

Bien cordialement,

Par **P.M.**, le **08/12/2015** à **17:09**

Bonjour,

Cela veut dire pratiquement ce qui est écrit c'est à dire que l'employeur confirme votre embauche définitive et donc qu'il n'entend pas vous demander de prolonger la période d'essai...

Mais de votre côté vous pourriez lui indiquer que vous souhaitez que la période d'essai soit renouvelé sachant qu'il pourrait vous répondre par une fin de non recevoir et qu'ainsi elle soit rompue à son terme...